PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION
(2016-2020)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ET

RÉPUBLIQUE DU NIGER

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : PARTENARIAT ENTRE LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

1.1. Historique et principaux accords bilatéraux entre le Luxembourg et le Niger.....p.4
1.2. Les objectifs stratégiques du partenariat entre le Luxembourg et le Niger p.5
1.3. Les stratégies et principes de la Coopération luxembourgeoise.....p.5

CHAPITRE 2: ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

2.1. La stratégie de développement du Niger p.7
2.2. Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds p.8
2.3. Analyse de la cohérence des politiques.....p.9

CHAPITRE 3 : LES AXES STRATÉGIQUES DU PIC III 2016 - 2020

3.1. Les objectifs du PIC III p.9
3.2. Les résultats escomptés p.10
3.3. La concentration sectorielle et géographique p.10
3.4. Les modalités d'intervention p.14

CHAPITRE 4 : EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

4.1. Utilisation des systèmes nationaux p.15
4.2. Fiscalité et mobilisation des ressources internes p.15
4.3. Coopération avec le secteur privé p.15
4.4. Coopération avec la société civile p.16

CHAPITRE 5 : LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

5.1. Genre p.16
5.2. Gouvernance p.16
5.3. Environnement et changement climatique p.16

CHAPITRE 6 : PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC 2016 - 2020

6.1. Planification budgétaire et financière p.17
6.2. Allocation financière des ressources budgétaires.....p.17
6.3. Suivi-évaluation p.18
6.4. Fonds d'études et d'assistance technique p.18
6.5. Matrice de suivi des résultats p.18

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice de suivi des résultats
Annexe 2 : Document de programmation conjointe de l'Union européenne
Annexe 3 : Liste des accords précédents entre le Luxembourg et le Niger

CHAPITRE 1: PARTENARIAT ENTRE LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET LA REPUBLIQUE DU NIGER

1.1. Historique et principaux accords bilatéraux entre le Luxembourg et le Niger

Les relations de coopération au développement entre la République du Niger et le Grand-Duché de Luxembourg datent de l'année 1989. Le renforcement de ces relations s'est traduit par la signature d'un premier Accord-cadre de Coopération, le 12 juillet 1995, suivi d'un second, signé le 12 décembre 2002.

Le premier Programme Indicatif de Coopération 2003 – 2007 entre la République du Niger et le Luxembourg a été signé le 23 mars 2003 à Luxembourg. Avec une enveloppe de 20 millions d'euros, il a couvert la période 2003 – 2007 et constitué un cadre programmatique à moyen terme, favorisant une meilleure cohérence avec les priorités du pays, dont la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), qui venait d'être révisée en 2007, était la principale référence.

Les secteurs prioritaires du PIC 2003 – 2007 étaient l'artisanat, le développement rural intégré y inclus la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé. La coopération bilatérale, exécutée par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (Lux-Development) ciblait la région de Dosso, à l'exception des activités dans le secteur de l'artisanat qui avaient une envergure nationale. Les activités de coopération bilatérale ont concerné les secteurs de l'éducation et de la santé, du développement rural, y inclus la sécurité alimentaire, et de l'artisanat. En dehors de ces projets mis en œuvre par Lux-Development, le Grand-Duché de Luxembourg a adhéré en 2006 au Fonds Commun des Donateurs du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires avec une contribution annuelle. En matière de coopération multilatérale le Luxembourg a financé des projets à travers des agences onusiennes en matière de santé reproductive (UNFPA), de sécurité alimentaire (FAO, PAM), d'environnement (PNUE, UNDP), des droits humains (UNESCO) et, dans le cadre de l'Accord de Cotonou, a contribué à un certain nombre d'activités d'assistance technique du Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE).

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC II) 2008 - 2012 a été signé le 1er octobre 2008 entre la République du Niger et le Grand- Duché de Luxembourg. Les principaux axes d'intervention du PIC 2008 - 2012 étaient les secteurs de la formation professionnelle et technique, du développement rural, et de l'éducation de base. En dehors de ces projets mis en œuvre par l'agence Lux-Development, le Luxembourg a continué à appuyer le Fonds Commun des Donateurs du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires. 15 % de l'enveloppe globale initiale ont été réservés à la coopération multilatérale, en appui à un certain nombre de projets mis en œuvre par diverses agences des Nations Unies telles que le PNUD, le FNUAP et l'OMS.

Le PIC II était initialement programmé pour les années 2008 à 2012 et doté d'une enveloppe indicative de 60 millions d'euros. La revue à mi-parcours du PIC II a relevé un certain nombre d'éléments, tels que le retard significatif dans la mise en œuvre des projets au Niger (dû en partie aux bouleversements institutionnels qu'a connu le pays), la pertinence continue du PIC par rapport aux cadres stratégiques nigériens, ainsi que l'identification de l'année 2015 comme une année charnière pour la coopération entre les deux pays. Suite à ces constats, les deux pays ont convenu à l'occasion de la Commission de Partenariat qui s'est tenue le 4 décembre 2012 à Luxembourg de ne pas s'engager dans la définition d'un nouveau PIC, mais de privilégier l'option d'une extension du PIC en cours pour une durée de trois ans. L'avenant au PIC actant cette décision a été signé à l'issue de la Commission de Partenariat du 4 décembre 2012. Cette extension temporelle s'est accompagnée

d'une enveloppe budgétaire supplémentaire limitée à 10 millions d'euros pour la continuation de l'appui aux secteurs de concentration retenus, ainsi que pour les activités supplémentaires suivantes :

- l'extension géographique des appuis à l'éducation de base à tous les départements de la région de Dosso ;
- la coopération déléguée avec le Danemark pour les appuis au développement agricole et hydraulique dans le contexte de l'appui à l'I3N à Diffa et Zinder (projet PASEHA);
- l'appui au renforcement des capacités des autorités de Dosso dans la gestion de la chaîne des dépenses publiques au sein des services financiers déconcentrés de l'État, ainsi que dans le contrôle des marchés publics et le contrôle financier.

Lors de la 8e Commission de Partenariat du 11 juillet 2013, la décision a été prise d'ajouter un appui spécifiquement dédié à la formation et l'emploi des jeunes agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'I3N.

1.2. Les objectifs stratégiques du partenariat entre le Luxembourg et le Niger

Des liens étroits et de longue date unissent le Luxembourg et le Niger et la politique menée avec ce pays partenaire illustre de manière exemplaire l'approche dite des 3D de la politique étrangère luxembourgeoise, et qui consiste à combiner de la manière la plus cohérente possible les volets suivants diplomatie – développement - défense. Les relations historiques en matière de coopération au développement sont harmonieusement complétées par des relations politico-diplomatiques et, depuis la montée de la menace terroriste sur le pays à partir de 2013, par des relations sur le plan de la sécurité. En plus du dialogue politique annuel avec le Niger, le Luxembourg contribue ainsi activement aux discussions politico-diplomatiques portant sur le Niger, notamment au sein de l'UE et des différentes instances onusiennes.

Le Luxembourg contribue par ailleurs activement au maintien de la paix et de la sécurité au Niger : en tant que appui hors PIC, le Luxembourg a accordé un financement à hauteur de 500.000 euros à la mission EUCAP SAHEL Niger pour la mise en œuvre de deux projets dans le domaine de la formation des forces de sécurité intérieures à Niamey et dans celui du renforcement des capacités de gestion de crise dans le domaine sanitaire et du renforcement des capacités d'engagement opérationnel des forces de défense et sécurité par la fourniture d'ambulances en régions. Par ailleurs, plusieurs officiers de police ont été détachés au sein de la mission depuis son installation à Niamey.

Le partenariat entre le Luxembourg et le Niger est également à situer dans son contexte régional, le Niger étant l'un des cinq pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, se situant en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Cap Vert). Etant donné la proximité régionale et le fait que les cinq pays partagent des défis communs, le Luxembourg porte une attention toute particulière aux démarches en cours visant une intégration sous-régionale ouest africaine accrue. Dans ce contexte, il s'implique activement dans les discussions autour des stratégies Sahel, tant de l'UE que des Nations unies, et contribue activement aux efforts de la communauté internationale visant à rendre ces stratégies aussi pertinentes et opérationnelles que possible.

1.3.Les stratégies et principes de la Coopération luxembourgeoise

La Coopération luxembourgeoise au développement se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre.

Les actions de la Coopération luxembourgeoise s'inscrivent d'ici 2015 dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans la réalisation des objectifs du développement durable qui en prendront la relève tout en élargissant le champ d'action. Cependant, les principaux secteurs d'intervention de la coopération resteront dans le domaine social: la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelle, le développement local et l'accès à l'eau et à l'assainissement. Des initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance et des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont encouragées au niveau conceptuel et opérationnel.

Par souci d'efficacité et d'impact, la Coopération luxembourgeoise cible un nombre restreint de pays partenaires tout en mettant à profit les bénéfices d'une approche régionale et en tenant compte des situations de fragilité. La concentration sectorielle résulte aussi de la volonté d'avoir un impact réel, voire d'assumer un rôle de chef de file parmi les bailleurs dans certains de ces secteurs. L'esprit de partenariat, qui se traduit par le souci de l'appropriation des programmes et projets par les bénéficiaires, préside à la mise au point des programmes pluriannuels de coopération - les programmes indicatifs de coopération (PIC).

En termes d'aide publique au développement (APD), la Coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des pays industrialisés qui y consacrent plus de 0,7 pour cent de leur revenu national brut (RNB). Le programme gouvernemental de l'actuelle législature (2013-2018) confirme l'engagement du Luxembourg à maintenir son APD à 1% du RNB et précise qu'il s'agit d'une APD entièrement basée sur les dons, qui est par principe non liée. L'APD est mise en œuvre par les instruments de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) et de l'appui aux programmes.

L'APD luxembourgeoise comprend par ailleurs un important volet d'action humanitaire sous forme d'aide d'urgence pour répondre aux catastrophes humanitaires, aux catastrophes naturelles et à des conflits violents, incluant aussi un volet « prévention » des catastrophes humanitaires ainsi qu'un volet « transition » entre une catastrophe humanitaire, la reconstruction et la reprise des activités de développement, y compris un volet « résilience ».

En parallèle, la Coopération luxembourgeoise est activement impliquée dans le débat et la mise en œuvre de nouveaux standards de qualité et d'efficacité de l'aide. Elle s'est dotée à cet effet en 2014 d'un Plan d'action pour l'efficacité du développement. Il a comme objectif de promouvoir l'application plus systématique des principes d'appropriation, d'alignement, de transparence et de redevabilité mutuelle, de partenariat inclusif, ainsi que de coordination et d'harmonisation des actions de la Coopération luxembourgeoise sur le terrain.

Ce Plan d'action reprend les principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, tels que définis à Busan en 2011 et développés à Mexico du 15 au 16 avril 2014, et il prend également comme référence le cadre international existant, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement (2000), le Consensus sur le financement du développement de Monterrey (2002), la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), l'Agenda d'action d'Accra (2008), et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011). Il se base en outre sur les recommandations de la revue du Luxembourg par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) en 2012. Il s'inspire aussi des travaux en cours pour l'après 2015 des Nations unies et sera revu à la lumière des Objectifs pour le développement durable (ODD) en 2016.

Le plan d'action de l'efficacité s'inscrit également dans un cadre européen et dans ce sens prend en considération le Consensus européen pour le développement, le Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail et le programme pour le changement de l'Union européenne. Guidée par les principes de l'efficacité du développement, la Coopération luxembourgeoise s'inscrit pleinement dans le cadre de la programmation conjointe au niveau de l'UE et applique une approche sectorielle, mettant en œuvre des programmes favorisant une plus grande utilisation des systèmes nationaux et ouverte aux nouvelles modalités de l'aide, en ayant recours à la gestion axée sur les résultats.

Depuis 2009, plusieurs stratégies sectorielles complètent la stratégie générale et les principes de la Coopération luxembourgeoise. Elles couvrent les principaux domaines d'action, à savoir : l'action humanitaire, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement local, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, l'environnement et le changement climatique, le genre, la gouvernance, la microfinance, la santé et le renforcement des institutions et des capacités.

CHAPITRE 2: ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

2.1. La stratégie de développement du Niger

Le Gouvernement nigérien a validé en août 2012 un plan de développement économique et social (PDES) pour les années 2012 à 2015. Cadre de référence pour le Gouvernement et l'ensemble des partenaires techniques et financiers, il a succédé à la stratégie de réduction et de lutte contre la pauvreté.

Le PDES présente une vision globale, intégrant l'ensemble des stratégies et programmes existants dans les différents secteurs et domaines du développement. Il consacre une place importante à l'initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (I3N), adoptée par le Gouvernement en avril 2012 et à la stratégie de développement et de sécurité dans les zones sahélo-sahariennes, adoptée également en octobre 2011 et convergente avec la stratégie Sahel de l'Union européenne.

Avec le PDES, le Niger s'est engagé dans une stratégie de développement visant l'accélération de la croissance inclusive, le développement social et la gestion durable des ressources naturelles, dans un contexte de bonne gouvernance et de sécurité. Cette stratégie a reçu le soutien de la communauté internationale des bailleurs, qui s'est engagée à contribuer à hauteur de 4 milliards de dollars à la table ronde de Paris des 13 et 14 novembre 2012.

Début 2015, la revue d'exécution du PDES a fait le bilan physique et financier des trois années d'exécution du PDES 2012-2015 et posé les jalons pour l'agenda de développement post 2015, notamment la Stratégie pour un Développent Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI - Niger 2035) et le PDES 2016-2020.

Le rapport a relevé des contraintes majeures et a identifié des ajustements nécessaires pour renforcer les conditions d'une mise en œuvre efficace de la dernière année de mise en œuvre du PDES et démarrer un dialogue inclusif, franc et direct sur le développement à long terme avec les partenaires techniques et financiers.

Spécifiquement, les contraintes majeures qui en découlent sont liées entre autres aux questions d'alignement des ressources aux priorités nationales de développement, à la consommation des crédits, à la mise en œuvre des reformes, aux défis sectoriels (avec accent sur la croissance démographique), au renforcement des capacités et performance de l'administration publique, à l'optimisation des cadres de concertation et à la mise en place des instruments de coordination.

2.2. Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds

La coordination des partenaires techniques et financiers (PTF)

Au Niger, les mécanismes de coordination et de dialogue avec l'Etat tant au niveau global que sectoriel sont très nombreux et à des degrés d'opérationnalité variés, ce qui a fortement perturbé par le passé la tenue d'un dialogue coordonné et fécond sur les grands défis de développement du pays.

Depuis fin 2014, les PTF ont créé un « Comité de coordination des PTF au Niger » qui constitue un cadre fédérateur des PTF du pays mis en place afin de favoriser la coordination entre partenaires au développement et de promouvoir un dialogue avec le Gouvernement sur les questions d'efficacité du développement, dans l'esprit des principes du Partenariat Mondial de Busan, et dans le contexte de la mise en œuvre du PDES.

Afin d'opérationnaliser ce Comité, il a été créé en son sein des groupes thématiques cohérents avec les principaux axes stratégiques d'intervention du PDES ainsi qu'une « Task force » chargée d'assurer le dialogue technique entre la partie nationale et les partenaires au développement du Niger. Ces groupes thématiques offrent une plateforme de concertation et de dialogue continu entre les partenaires au développement dans la recherche d'un consensus et des voies et moyens pour un développement concerté et durable au Niger.

La programmation conjointe de l'Union européenne

La programmation conjointe de l'Union européenne est un cadre de référence aligné sur les priorités nationales pour coordonner les programmes de développement de l'UE et de ses Etats membres au Niger sur la période allant de 2016 à 2020. Il s'agit d'une étape d'alignement, de synergie et complémentarité des acteurs européens supplémentaires pour améliorer significativement l'efficacité de l'aide et augmenter l'impact en termes de croissance et de développement au Niger.

La multitude de priorités nationales impose une hiérarchisation, un partage et une concentration sur certaines d'entre elles entre le Niger et les partenaires européens en fonction des ressources disponibles. Compte tenu des priorités du Gouvernement, de l'analyse économique sociale et environnementale du Niger, ainsi que du bilan et des avantages comparatifs des coopérations européennes, cette programmation conjointe entre les européens et le Niger s'articule autour de trois axes prioritaires de concentration financière : (i) la gouvernance (ii) le développement des secteurs sociaux (iii) la sécurité alimentaire et le développement rural. Certains secteurs transversaux sont également pris en compte au regard des priorités globales de développement même s'ils ne figurent pas au cœur des priorités partagées, tels que les infrastructures (routes, énergies) et le secteur culturel.

Par ailleurs, cette programmation est complétée par l'attention particulière des Européens à l'insertion du Niger dans le concert régional politique et économique par une coopération active de l'ensemble des acteurs. Enfin, cette programmation conjointe vient en complément de la stratégie Sahel de l'Union européenne et de l'initiative AGIR Sahel pour la sécurité alimentaire lancée à Ouagadougou en décembre 2012, en lien avec les institutions régionales.

Le Luxembourg ayant pris activement part aux travaux sur la programmation conjointe, cette dernière forme, du point de vue de son analyse sectorielle, l'épine dorsale du PIC III et constitue pour le Luxembourg un engagement utile visant à la bonne coordination avec l'UE et ses Etats membres au Niger. Un effort de synergie et de complémentarité autour d'instruments et d'approches mieux coordonnées est également recherché. Ceci permet d'un côté de resituer la contribution luxembourgeoise dans son contexte européen et d'en mesurer ainsi sa valeur ajoutée, et d'un autre côté permet aux autorités nigériennes d'approfondir leur partenariat avec l'Union européenne dans son ensemble et de situer la valeur ajoutée de notre coopération bilatérale dans un cadre européen.

2.3. Analyse de la cohérence des politiques

Les parties nigériennes et luxembourgeoises s'engagent à veiller à la bonne cohérence de leurs politiques nationales afin de réaliser les objectifs de développement partagés et en vue d'éviter des impacts négatifs sur leurs activités de coopération. Les politiques concernées en premier lieu sont: le commerce, l'environnement et le changement climatique, la sécurité, l'agriculture et la pêche, la dimension sociale de la mondialisation, l'emploi et le travail décent, les migrations, la recherche et l'innovation, la société de l'information, le transport et l'énergie.

Les autorités nigériennes et luxembourgeoises s'engagent à s'informer mutuellement d'éventuelles incohérences dans le programme et prévoient d'en discuter à l'occasion des Commissions de partenariat, qui se tiennent annuellement au niveau ministériel. Lors de ces dernières, les deux parties conviennent de poursuivre les discussions sur les questions dont les réponses n'auront pas été trouvées dans les échanges entre leurs représentations impliquées dans le suivi opérationnel de la coopération.

CHAPITRE 3: LES AXES STRATEGIQUES DU PIC III 2016 - 2020

3.1. Les objectifs du PIC III

L'objectif global du présent PIC est de contribuer au renforcement des capacités visant l'accélération d'une croissance inclusive, le développement social et la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de bonne gouvernance et de sécurité, conformément aux priorités du futur plan quinquennal ainsi que de la stratégie de développement à long terme en cours d'élaboration.

Le PIC 2016-2020 se situe dans une perspective de continuité et de consolidation des acquis compte tenu de l'état d'avancement et de la pertinence des programmes en cours dans le cadre du PIC II au niveau des secteurs de l'enseignement de base et de la formation professionnelle, du développement rural, rejoints il y a peu par un engagement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi, les objectifs spécifiques qui sont ciblés à travers les axes des secteurs prioritaires, sont : le développement agricole durable, l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base, l'augmentation d'une offre qualitative de formation professionnelle en vue d'améliorer l'employabilité et l'insertion des jeunes et des femmes, et enfin l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de qualité. Le genre, la gouvernance, l'environnement et le changement climatique seront abordés de façon transversale tout au long du PIC III.

Tous les points retenus dans le présent document seront explicités et davantage détaillés au cours de la formulation.

Les parties concentrent pour l'essentiel leurs efforts sur la réduction des pauvretés liées aux conditions de vie et aux potentialités.

3.2. Les résultats escomptés

Les principaux résultats escomptés reflètent ceux issues des politiques nationales sectorielles. Les détails sont élaborés dans la matrice de suivi des résultats en annexe qui sera complétée au moment de la formulation des programmes.

3.3. La concentration sectorielle et géographique

A l'issue du dialogue stratégique participatif entre le Luxembourg et le Niger, et en tenant compte, dans une logique de division du travail, des interventions prévues par les autres PTF, il a été convenu de retenir comme secteurs de concentration au titre du PIC 2016 – 2020 : (1) l'éducation de base et la formation professionnelle et technique, (2) le développement rural, (3) l'eau et l'assainissement.

Conformément à la logique de continuité et du renforcement des acquis adoptée par le PIC III, une certaine concentration géographique se maintient au niveau de la région de Dosso pour les secteurs éducation et développement rural, et au niveau des régions de Diffa et Zinder pour le secteur eau et assainissement. Néanmoins, en fonction de l'évolution des instruments et modalités retenus, d'autres régions pourront bénéficier de l'appui du PIC III.

Par ailleurs, un certain nombre d'éléments transversaux spécifiques à ce PIC se dégagent au niveau des trois secteurs de concentration. Il s'agit de (i) la jeunesse en milieu rural qui constitue le plus gros vivier de jeunes des deux sexes sans occupation pouvant constituer aussi bien une opportunité qu'une bombe à retardement pour le pays; (ii) le transfert de compétences et la maîtrise d'ouvrage communale dans le contexte de la décentralisation; (iii) l'identification de passerelles entre projets et la coordination inter acteurs.

3.3.1. Secteur éducation et formation professionnelle et technique

3.3.1.1. Appui à l'éducation de base

Avec quatre projets dédiés à l'éducation de base mis en œuvre dans la région de Dosso en l'espace de vingt ans, la Coopération luxembourgeoise dispose de relations de travail anciennes basées sur la confiance et le respect réciproques avec l'ensemble des acteurs locaux comme nationaux de l'éducation de base. Au vu des besoins en termes d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base dans la région de Dosso, et conformément à l'esprit de continuité qui guide le PIC III, la conservation d'un ancrage régional fort et d'une zone de référence qualité dans la région de Dosso est maintenue. A la demande du Gouvernement du Niger soucieux d'une répartition équitable au niveau national des appuis internationaux, elle est complétée par une extension géographique vers les régions de Diffa et Zinder.

Au niveau de ces trois régions, la Coopération luxembourgeoise a su progressivement développer une certaine expertise en matière d'éducation reconnue tant par les autorités en charge de l'éducation que par les autres PTF du secteur, à travers la mise en œuvre de stratégies innovantes pour améliorer la qualité de l'éducation, telles que la maîtrise du français comme langue d'enseignement, la base de données éducatives régionale, la formation à distance des directeurs d'école et chefs d'établissement, etc. Dans le cadre du PIC III, un appui institutionnel sera apporté

aux ministères en charge de l'éducation de base pour conduire et poursuivre l'effort de capitalisation et de vulgarisation de ces expériences réussies au niveau d'autres régions.

Conformément au cadre partenarial éducation auquel le Luxembourg a souscrit, et au vu de l'existence d'un cadrage sectoriel et des outils d'opérationnalisation du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation en place, la Coopération luxembourgeoise suivra de près l'évolution de ce cadre institutionnel afin d'intégrer au moment opportun les outils communs, tels que le fonds commun éducation sensé canaliser l'ensemble des fonds dédiés au secteur.

Ainsi, l'intervention au secteur s'articule autour des axes suivants :

Axe I : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des Ministères en charge de l'éducation de base à travers une approche programme

L'objectif global de cet axe consiste à renforcer les dispositifs de pilotage des Ministères en charge de l'éducation de base en vue de l'opérationnalisation de la politique sectorielle par un appui conseil placé auprès des Secrétariats Généraux.

Axe II : Appui à la mise en œuvre du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation dans les régions en vue d'une éducation de qualité pour tous

L'objectif global de ce deuxième axe consiste à appuyer la mise en œuvre du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation pour améliorer l'accès, la qualité et la gestion de l'éducation de base au niveau régional selon un calibrage retenu au niveau des régions de Dosso, Zinder et Diffa. Une attention particulière sera accordée à l'accès et au maintien des jeunes filles à l'école.

3.3.1.2. Appui à l'enseignement et la formation professionnelle et technique (EFPT)

Le sous-secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique reste aujourd'hui très peu développé au Niger malgré les mutations importantes depuis l'adoption de la politique sectorielle de l'EFPT. Confronté à un flux d'élèves en constante augmentation, le sous-secteur doit poursuivre son développement et préparer l'expansion d'une offre de formation répondant aux besoins du marché du travail à travers la consolidation de nouvelles formes d'alternance, de partenariat et d'optimisation des ressources. Dans le cadre du PIC III, la Coopération luxembourgeoise va poursuivre son appui à la gestion et au pilotage de l'EFPT et contribuer à parachever un certain nombre de chantiers institutionnels du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques et réformes nécessaires au développement de l'EFPT conformément aux nouvelles orientations que le sous-secteur s'est choisies.

Etant donné que les besoins en matière de formation se situent essentiellement en milieu rural qui constitue le plus gros vivier de jeunes sans occupations, l'appui de la Coopération luxembourgeoise va cibler les Centres de Formation aux Métiers qui se situent à échelle communale. Ceci permet de toucher un nombre important de jeunes déscolarisés sur les « petits métiers » ou métiers peu qualifiés du secteur informel dans les filières porteuses en lien avec l'agriculture ou le secteur industriel. Un tel appui aux Centres de Formation aux Métiers est également cohérent et complémentaire des appuis de la Coopération luxembourgeoise au secteur agricole et notamment à l'appui à l'installation des jeunes ruraux via le développement de produits tels que le crédit agricole ou la subvention facilitant l'insertion des jeunes ruraux.

Dans le but de s'attaquer au défi de taille que constitue la qualité des formations, un appui à la formation de formateurs et encadreurs est prévu afin que cette nouvelle offre de formation soit réellement en adéquation avec les besoins économiques et permette aux jeunes de s'insérer immédiatement dans la vie active.

Ainsi, en s'inscrivant dans une logique d'appui au Ministère des enseignements professionnels et techniques, l'appui s'articule autour des trois axes suivants :

Axe I : L'augmentation de l'offre quantitative, qualitative et équitable de formation

Il s'agit de la généralisation des approches apprentissage par alternance, de la généralisation des formations courtes durée aux métiers pour les jeunes non scolarisés et déscolarisés et enfin de l'accroissement du nombre de places offertes dans les Centres de Formation aux Métiers, en veillant à la prise en compte des besoins spécifiques des filles et des garçons des différents groupes sociaux.

Axe II : L'amélioration du pilotage de l'EFPT aux niveaux central et régional

Il s'agit du développement des compétences des antennes régionales du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage, du renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et matérielles des directions régionales et inspections régionales pédagogiques, ainsi que de la mise à disposition de moyens pédagogiques et didactiques.

Axe III : La création de pôles de compétences dans les établissements de formation professionnelle et technique pour la formation disciplinaire des formateurs fonctionnaires, contractuels et vacataires (artisans et agriculteurs)

Enfin, en plus du transfert de compétences, l'insertion, sous forme d'appui au Schéma directeur de l'orientation et de l'insertion professionnelles au Niger, est retenue comme axe transversal afin d'accompagner les jeunes dans le processus d'insertion dans la vie active.

3.3.2. Secteur développement rural

Le secteur rural au Niger, pays à vocation essentiellement agro-pastoral et source de revenu de plus de 80% de la population, dispose du potentiel de contribuer davantage à la croissance économique ainsi qu'à l'atteinte de la sécurité alimentaire du pays. Ce malgré les défis et enjeux en matière de gestion de l'espace, de production céréalière ou encore de réformes institutionnelles nécessaires à son développement. Dans cette perspective, et suite à l'expérience positive de la Coopération luxembourgeoise au cours des PIC précédents dans la région de Dosso, un appui au secteur du développement rural, spécifiquement au niveau de la région de Dosso présentant de multiples potentialités pour le secteur, figure au titre du PIC III.

De manière spécifique, les processus enclenchés avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise, tels que la régionalisation de l'Initiative 3N les Nigériens Nourrissent les Nigériens, l'aménagement du territoire, le financement de l'agriculture avec la mise en place du Fond d'Appui Régional, la passerelle formation professionnelle et emploi des jeunes ruraux, etc. et qui nécessitent une inscription dans la durée, sont renforcés dans le cadre du PIC III. Une attention particulière est accordée à l'entreprenariat agricole des jeunes ruraux, prenant en compte les besoins spécifiques des femmes. D'autres actions en matière de développement durable en cours de mise en œuvre dans le cadre du PIC II, telles que l'appui au foncier, le développement d'un certain nombre de filières, etc. sont poursuivies et consolidées, parallèlement au développement continu des mécanismes financiers pour l'agriculture, du leadership des producteurs en particulier les productrices et de leurs organisations de producteurs, ainsi que des compétences des collectivités territoriales dans le secteur.

Ainsi, l'appui au secteur rural s'articule autour des 3 axes suivants:

Axe 1: Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture

L'objectif global de cet axe consiste à appuyer le Ministère de l'Agriculture à piloter et poursuivre le suivi et la capitalisation des processus enclenchés dans le cadre du PIC II, ainsi qu'à accompagner le Ministère sur le passage à l'approche programme et les réformes sous sectorielles à venir.

Axe II: Formation de courte durée des jeunes des deux sexes et aide à l'installation dans l'Agriculture via les outils du Fonds d'Investissement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
Il s'agit essentiellement de mettre en place les mécanismes de financement des projets initiés par les jeunes, notamment le développement d'un crédit agricole adapté aux jeunes, par l'intermédiaire des établissements financiers, le financement de l'appui conseil / formation, nécessaires à l'installation des jeunes ou leur insertion, via les organisations spécialisées, par l'intermédiaire des Chambres Régionales d'Agriculture et leur Réseau, et des collectivités concernées. L'élaboration des curricula adaptés se fera en synergie avec les autres programmes.

Axe III: Développement agricole durable dans la région de Dosso
Cet axe s'inscrit dans la poursuite des appuis initiés dans le cadre des PIC précédents, portant sur des interventions ciblées dans le domaine du développement agricole durable. Il s'agit essentiellement de poursuivre et étendre le développement de filières agricoles porteuses, de cibler des pôles de développement agricoles, ainsi que la mise en place et l'utilisation des outils du Fonds d'Investissement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Poursuivant sur l'approche intégrée qui a montré ses résultats sur le long terme, l'axe 3 repose sur une pleine responsabilisation des acteurs, conformément à l'objectif de décentralisation et au développement du leadership des producteurs et de leurs organisations, à travers le pilotage des interventions par le Conseil Régional, et l'utilisation de différents types de financement prévus dans le cadre du Fonds d'Investissement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

3.3.3. Secteur eau et assainissement

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger est essentiellement confronté à un défi de programmation et de réalisation d'ouvrages. Pour y faire face, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement dispose d'ores et déjà d'outils de pilotages et a tracé une vision claire quant à l'évolution du secteur vers une approche programme, le choix des approches techniques, ainsi que l'opérationnalité de la décentralisation pour accélérer les investissements et améliorer le niveau des indicateurs d'accès. Au vu des choix stratégiques d'avenir déjà identifiés par le ministère, ainsi que de l'engagement du Luxembourg dans le cadre Programme d'Appui au Secteur de l'Eau, Hygiène et Assainissement – Phase II (PASEHA II) qui se poursuivra jusqu'en 2017, l'appui du PIC III au secteur s'inscrit dans le renforcement de l'approche-programme multi-bailleurs et dans le sens d'un appui à la maîtrise d'ouvrage communale accompagnant l'objectif d'une décentralisation accrue. La priorité est accordée à une exécution nationale des ouvrages au niveau local, soit par les Directions régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement, soit par les communes elles-mêmes dans le cadre du transfert des compétences aux communes.

Au niveau du choix des modalités de mise en œuvre, en attendant l'opérationnalité d'un fonds commun ou de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales pour canaliser les fonds affectés au secteur au niveau national et communal, la poursuite d'un programme multi-bailleurs s'inscrivant dans l'approche programme tel que le NIG/021 est l'option privilégiée.

Ainsi, l'intervention s'articule autour des axes suivants :

Axe I : Un appui institutionnel pour le pilotage, la coordination et la gestion du secteur eau et assainissement

Au niveau central, il s'agit d'un renforcement des capacités de programmation, budgétisation, pilotage et suivi des différents plans d'actions nationaux du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, y compris pour accompagner ce dernier dans l'évolution vers la modalité approche programme. Dans la perspective du transfert effectif des compétences aux collectivités territoriales à partir de 2016, il s'agit d'un renforcement des capacités de ces dernières pour la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'amélioration de la gestion déléguée des ouvrages par les communes. Enfin, l'appui à la mise en place de services communaux de l'Hydraulique et de l'Assainissement est prévu, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour annuelle des Plans Locaux Eau et Assainissement.

Axe II : Une contribution à la mise en œuvre du Programme national d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Au vu du faible niveau des indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger, cette composante représente une contribution financière pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement.

3.3.4. Les appuis complémentaires - Appui au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA)

Le Luxembourg a adhéré et appuyé dès sa constitution en 2006 le Fonds Commun des Donateurs du DNPGCCA avec une contribution annuelle à la mise en œuvre des opérations inscrites au titre des plans de soutien annuels aux populations vulnérables.

Dans le cadre du PIC III, un appui au Fonds Commun des Donateurs du DNPGCCA peut être envisagé sous certaines conditions : les réformes engagées au niveau du DNPGCCA doivent aboutir afin de rendre son fonctionnement plus performant et sa gestion plus saine, le Niger doit s'engager à faire systématiquement recours au DNPGCCA pour réagir à des crises alimentaires et humanitaires, et l'appui sera fonction de l'évolution du fond commun et de l'appui des autres bailleurs. Dans ce contexte, le Luxembourg propose aussi un appui institutionnel pour faciliter le respect de ces conditionnalités.

3.4. Les modalités d'intervention

3.4.1. Coopération bilatérale

La coopération bilatérale constitue la principale modalité d'intervention de ce PIC.

Des fonds additionnels à l'enveloppe du PIC seront réservés à la mise en œuvre de microprojets au profit d'institutions ou associations nigériennes et au bénéfice des relations bilatérales de manière générale. Ces fonds seront gérés sous la responsabilité de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg.

3.4.2. Coopération multilatérale

Dans le cadre du PIC III, une enveloppe de maximum 15% du montant global du PIC pourra être dédiée à des projets multilatéraux mis en œuvre par des agences des Nations Unies au Niger. Cet appui fera l'objet d'une analyse plus poussée au cours d'une phase ultérieure lorsque les premiers résultats du programme conjoint « commune de convergences » actuellement en cours de mise en œuvre, seront disponibles. Par ailleurs, l'appui multilatéral visera la cohérence et les synergies avec les appuis financés dans le cadre bilatéral.

3.4.3. Coopération avec les organisations non gouvernementales

La Coopération luxembourgeoise accorde des cofinancements aux ONG luxembourgeoises qui s'associent à des acteurs locaux compétents (y compris des ONG et associations) pour mettre en œuvre leurs activités. Ces cofinancements publics seront additionnels à l'enveloppe du présent PIC.

3.4.4. Aide humanitaire

Lorsque des situations d'urgence nécessitent une intervention humanitaire, une aide supplémentaire peut être mise à disposition pour répondre aux besoins immédiats de la population à travers le DNPGCCA, des agences des Nation unies, et des ONG.

3.4.5. Appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne les opérations, y compris financières, liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement. Il comprend, entre autres, les volontaires, les experts associés auprès des Nations unies (junior professional officers) et les jeunes experts auprès des délégations de l'Union européenne, les agents de la coopération, les coopérants et assimilés, les stagiaires et les boursiers. Il mobilisera des fonds additionnels à l'enveloppe du PIC.

CHAPITRE 4: EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT

4.1. Utilisation des systèmes nationaux

Conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du partenariat mondial de Busan et de Mexico, et en application du Plan d'action de la Coopération luxembourgeoise pour l'efficacité du développement, le PIC III s'alignera primordialement sur les procédures nigériennes en matière de passation des marchés publics, tout en renforçant les capacités des acteurs au niveau des collectivités territoriales, en charge de la maîtrise d'ouvrage. Une meilleure responsabilisation est envisagée en encourageant l'approche du « faire faire » et en utilisant l'exécution en régie seulement en tant qu'instrument de dernier recours.

4.2. Fiscalité et mobilisation des ressources internes

Le PIC III appuiera la fiscalité et la mobilisation des ressources internes et le transfert plus effectif des ressources de l'Etat central vers les régions. Il encourage la participation citoyenne dans le contrôle de la dépense publique et de la mobilisation fiscale au niveau régional. Dans ce contexte, l'extension à d'autres régions, voire au niveau national, de l'expérience de l'appui à la chaîne des dépenses publiques mené à Dosso sera envisageable.

4.3. Coopération avec le secteur privé

La coopération avec le secteur privé sera appuyée au niveau de l'axe développement rural à travers l'appui aux organisations paysannes et aux producteurs individuels. Le secteur formation professionnelle et technique envisage par ailleurs des partenariats avec les petites et moyennes entreprises pour accueillir des élèves sortants des centres et instituts de formation professionnelle.

4.4. Coopération avec la société civile

Dans l'esprit du Programme d'Action d'Accra, ce PIC encourage la participation accrue de la société civile à la gestion du développement et la responsabilisation des bénéficiaires directs de l'aide. Ainsi, bien qu'il ne soit pas envisagé d'actions directes de coopération déléguées à des organisations de la société civile, ces dernières sont impliquées dans le sens qu'ils sont soit bénéficiaires ou opérateurs/promoteurs dans le cadre des actions de la Coopération luxembourgeoise, ce qui permet de rapprocher l'action du PIC de la population.

CHAPITRE 5: LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

Le Luxembourg a fait de la lutte contre la pauvreté et du développement durable les objectifs majeurs de sa politique de coopération au développement. Ce principe guide le choix des secteurs d'intervention. Il est complété par une attention soutenue au suivi des thèmes transversaux « Genre », « Gouvernance », et « Environnement et changement climatique » lors de la mise en œuvre des interventions sectorielles.

5.1. Genre

L'égalité homme-femme, l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes sont indispensables à l'obtention de résultats en matière de développement et à la réalisation des objectifs ultimes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'appui au genre se manifeste à travers tous les axes du PIC III avec des actions concrètes, comme par exemple à travers la participation des femmes au développement agricole ou dans l'accent mis sur leur formation et insertion professionnelle. Le cadre fédérateur du genre au niveau national est la Politique Nationale de Genre du Niger, dont « le premier principe réfère à la nécessaire reconnaissance par tous les acteurs de la dimension transversale du genre et de la Politique Nationale Genre comme cadre de référence en matière de genre ».

5.2. Gouvernance

La stratégie « Gouvernance pour le développement » de la Coopération luxembourgeoise et les lois, règlements et stratégies du gouvernement nigérien en la matière servent de référence à la prise en compte de la gouvernance, de la démocratie participative, de la décentralisation et de la citoyenneté dans les interventions financées sous le PIC III.

5.3. Environnement et changement climatique

En référence aux processus de négociations de la Convention-cadre des Nation unies sur le changement climatique, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les futurs Objectifs de développement durable, ainsi que sur le cadre de développement de l'après-2015, les deux parties s'engagent à promouvoir les politiques en faveur de la conservation des ressources naturelles, du développement durable, de la fiscalité environnementale et de la régulation de la pollution. A cet effet, les stratégies environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise et du gouvernement du Niger seront prise en compte à tous les niveaux de la gestion du cycle de projet/programme, c'est-à-dire au niveau de l'identification, de la formulation, de l'instruction et de la mise en œuvre des projets/programmes.

En synergie avec la Coopération luxembourgeoise, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures luxembourgeois, premier responsable de la gestion du Fonds climat et énergie, peut mettre à disposition de la contrepartie des fonds additionnels à l'aide publique au développement, pour mener des projets de lutte contre le changement climatique dans les domaines de l'adaptation et de la mitigation, notamment à travers un recours aux mécanismes flexibles de réduction d'émission.

CHAPITRE 6: PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC 2016 - 2020

6.1. Planification budgétaire et financière

Le PIC III bénéficie d'un budget indicatif de 67 millions d'euros pour la période couvrant la durée du programme (2016 - 2020). Ce budget permet de financer les actions décidées d'un commun accord dans le respect des priorités de l'Agenda de développement post - 2015, notamment la Stratégie pour un Développent Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI - Niger 2035) et le PDES 2016-2020. Les engagements et les déboursements sont étalés sur les cinq années du PIC, mais peuvent également être réalisés au-delà de cette période, sous réserve d'un commun accord entre les deux parties. Les engagements pourront être adaptés en fonction de la mise en œuvre du programme (notamment au moment de la revue à mi-parcours qui, en fonction des résultats atteints, du taux de déboursement et de la capacité d'absorption, pourra proposer une redistribution des fonds), de l'évolution de l'aide publique au développement luxembourgeoise et de l'évolution de la situation politique au Niger.

6.2. Allocation financière des ressources budgétaires

Programme indicatif 2016-2020 (EUR)	**Total PIC III**
Coopération bilatérale	**54 800 000**
Education de base	12 000 000
Education et Formation Professionnelle et Technique	18 400 000
Développement rural	12 400 000
Eau et Assainissement	12 000 000
Coopération multilatérale	**10 000 000**
Autres appui	**2 000 000**
Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises et Catastrophes Alimentaires	2 000 000
Fonds d'études et d'assistance technique	**200 000**
TOTAL	**67 000 000**

6.3. Suivi-évaluation

Le Ministère des Affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur , à travers sa Direction Europe, du côté nigérien, et le Ministère des Affaires étrangères et européennes, à travers la Direction de la Coopération au développement et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou, du côté luxembourgeois, sont les organismes responsables du suivi et de l'évaluation du PIC III. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris et de la Conférence de Busan, les institutions nigériennes techniques responsables des secteurs couverts par le PIC III participeront étroitement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités des projets et programmes financés par la Coopération luxembourgeoise.

Le PIC III fera l'objet d'un bilan annuel dans le cadre des Commissions de partenariat qui se déroulent alternativement à Luxembourg et au Niger. Ces commissions associent les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le programme. Un compte-rendu conjoint est élaboré sous la responsabilité du pays hôte. Au besoin, les deux parties conviennent de se rencontrer pour faire le point sur la réalisation du programme et pour adopter les mesures destinées à faciliter sa mise en œuvre. Indépendamment du bilan annuel, les projets et programmes du PIC font systématiquement l'objet d'évaluations internes et, le cas échéant d'évaluations externes. Le PIC III pourra faire, à un moment à convenir d'un commun accord, l'objet d'un bilan approfondi à l'occasion d'une revue à mi-parcours exécutée par un bureau d'études indépendant. Le bilan sera l'occasion de réaligner, le cas échéant, les objectifs du PIC selon le contexte. Les deux parties conviendront des suites à donner aux recommandations de la revue.

6.4. Fonds d'études et d'assistance technique

Un fonds d'études et d'assistance technique sera mis en place, afin de pouvoir solliciter des études ou de l'assistance technique dans le cadre du PIC III. Les fonds peuvent être sollicités de commun accord et par échange de lettres entre la Direction Europe du Ministère des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur et la Direction de la Coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou.

6.5. Matrice de suivi des résultats

Une matrice de suivi des résultats se trouve en annexe et fait partie intégrante du document du PIC. Elle sera complétée au moment de la formulation des programmes.

New York, le 26 septembre 2015

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg

Romain Schneider
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Pour le Gouvernement de
la République du Niger

Aïchatou Boulama Kané
Ministre des Affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur

Annexes :

1) Matrice de suivi des résultats
2) Document de la programmation conjointe de l'Union européenne
3) Liste des accords précédents entre le Luxembourg et le Niger

Annexe 1

Matrice de suivi des résultats

Les principaux résultats escomptés reflètent ceux issus des politiques nationales sectorielles. Ils seront complétés et affinés au moment de la formulation des programmes par secteur. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la programmation conjointe de l'Union européenne, un effort d'alignement sera fait sur les indicateurs inscrits dans le document de programmation conjointe en cours de finalisation.

Matrice de suivi des résultats PIC 2016-2020

Education de base		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens et sources de vérification
Accès aux services éducatifs et de formation améliorés	Taux brut de Scolarisation global au cycle de base 1	Cadre logique PSEF
	Taux Brut de scolarisation en milieu rural au cycle de base 1	Cadre logique PSEF
	Taux de transition CM2-6ème	Cadre logique PSEF
	Taux brut de scolarisation au cycle de base 2	Cadre logique PSEF
Qualité de l'éducation et de la formation améliorée	Taux d'achèvement au cycle de base 1	Annuaire statistique du MEP/A/PLN/EC
	Taux d'achèvement au cycle de base 2	Annuaire statistique du MEP/A/PLN/EC
	Proportion d'élèves du CM2 qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en lecture	Rapport d'exécution du Programme, Annuaire statistique, rapports DESASO
	Proportion d'élèves du CM2 qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en mathématiques	Rapport d'exécution du Programme, Annuaire statistique, rapports DESASO
	Le nouveau curriculum de cycle de base 1 est expérimenté, validé et implanté	Rapport de l'Atelier de Validation
	Les établissements scolaires du cycle de base 2 sont dotés de matériels didactiques, manuels scolaires, fournitures élèves et guides du maitre selon les normes	Rapport d'exécution du Programme
Gestion et pilotage du système éducatif améliorés	Part des ressources publiques allouées au secteur de l'éducation	Loi de Finance Rapport d'exécution du Programme
	Part du primaire dans le budget de l'éducation	Loi de Finance Rapport d'exécution du

		Programme
	Taux d'exécution du budget du secteur (hors salaires)	Loi de Finance Rapport d'exécution du Programme
	Taux d'exécution du programme des infrastructures scolaires	Loi de Finance Rapport d'exécution du Programme
	les Programmes régionaux sectoriels Education Formation sont élaborés et fonctionnels	arrêtés de création, plans d'action quinquennaux, PAAB, rapports d'activités
	L'étude technique portant sur la clarification des attributions du niveau déconcentré et du niveau central est réalisée et validée	Rapport d'exécution du Programme
	Plan de renforcement des capacités de pilotage des structures déconcentrées est élaboré, validé et mis en œuvre	Rapport d'exécution du Programme
Enseignement et Formation Technique et Professionnelle		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens et sources de vérification
Accès aux services de l'ETFP élargi et amélioré	Proportion des apprenants de l'ETFP par rapport à ceux de l'enseignement secondaire général	Annuaire Statistique MFP/T
	Effectifs nouveaux inscrits en ETFP niveau 1	Annuaire Statistique MFP/T
	Effectifs nouveaux inscrits en ETFP niveau 2	Annuaire Statistique MFP/T
	Effectifs nouveaux inscrits en formation initiale professionnalisante	Annuaire Statistique MFP/T
Qualité de l'éducation et de la formation améliorée	Un référentiel des métiers et des compétences est élaboré et validé	Rapport d'exécution du Programme
	Un dispositif de certification et de validation des apprentissages est élaboré, validé et mis en œuvre	Rapport d'exécution du Programme
	Les nouveaux programmes d'études de l'EFPT sont élaborés, expérimentés, validés et implantés	Rapport d'exécution du Programme
	Les établissements de l'EFPT sont dotés en manuels, ouvrages de référence et matière d'œuvre	Rapport d'exécution du Programme
Gestion et pilotage du système éducatif améliorés	Part du MEPT dans le budget de l'éducation	Loi de Finance Rapport d'exécution du Programme
	Taux d'exécution du budget du secteur (hors salaires)	Loi de Finance Rapport d'exécution du Programme

	Taux d'allocation de la taxe d'apprentissage au FAFPCA	Rapport d'exécution FAFPCA
	Taux de la subvention aux établissements privés dans le budget du MEPT	DGEF, MFP/T
Développement rural		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens et sources de vérification
Les populations nigériennes sont mises à l'abri de la famine et les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus leur sont garanties	Valeur ajoutée nominale du secteur de l'Agriculture	Enquête INS
Les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises et aux catastrophes sont renforcées	Taux de croissance du secteur primaire en terme réel (agriculture, élevage, forêts, pêche).	Enquête INS
	PIB du secteur primaire en terme nominal dans le PIB global	Enquête INS
Axe 1: Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues et diversifiées	Bilan céréalier brut national	Estimation du niveau de la production nationale DS/MAG
	Productions cumulées agricoles (irriguées et pluviales) en équivalent céréalier	Rapports DEP/MAG
	Rendement moyen de la production de mil / sorgho / riz / niébé / oignon	Rapports DEP/MAG
Axe 2: Les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont valorisés et commercialisés	Incidence de l'insécurité alimentaire monétaire	INS
	Incidence de l'insécurité alimentaire physique	INS
Axe 5: Un environnement favorable pour la sécurité	Part du budget national affecté au secteur rural	Rapports HCI3N
	Taux d'exécution financière de la stratégie	Rapports HCI3N
	Taux d'exécution technique de la stratégie	Rapports HCI3N

alimentaire et le développement agricole durable est créé		
	Eau et assainissement	
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens et sources de vérification
la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable est réduite	Taux de Couverture géographique (TCg)	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Taux d'Accès théorique (TAt)	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Augmentation annuelle du TAt	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Nombre personnes supplémentaires ayant accès à l'eau potable pendant l'année	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Existence d'un BPO sectoriel actualisé chaque année	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	% de fonds des PTF canalisés à travers le Pot commun	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
La proportion des personnes n'ayant pas accès aux services d'assainissement de base est réduite	Existence d'une vision partagée claire pour toutes les parties prenantes	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Existence d'une Politique national de l'assainissement	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Stratégie opérationnelle pour la promotion de l'hygiène et l'assainissement approuvé et en exécution	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Cadre national de coordination du secteur de l'assainissement est en place	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Les autorités locales ont des capacités renforcées en matière d'eau potable et assainissement	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Les services techniques ont la capacité de fournir des soutiens de sauvegarde aux autorités locales	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA
	Un secteur privé organisé et soutenu pour l'assainissement en milieu rural	Plan sectoriel / Rapport annuel MHA

Annexe 2

Document de la programmation conjointe de l'Union européenne

Le processus d'identification du PIC 2016-2020 s'est largement basé sur la version provisoire du document de programmation conjointe de l'Union européenne. La version définitive de ce document sera jointe au présent PIC dès son adoption.

Annexe 3

Liste des accords précédents entre le Luxembourg et le Niger

- Accord général de Coopération, signé le 12 juillet 1995 à Luxembourg
- Accord général de Coopération, signé le 12 décembre 2002 à Luxembourg
- Programme Indicatif de Coopération entre le Niger et le Luxembourg (2003 - 2007), signé le 25 mars 2003 à Luxembourg
- Programme Indicatif de Coopération entre le Niger et le Luxembourg (2008 - 2012), signé le 20/27 octobre 2008 à Luxembourg/Niamey
- Avenant au Programme Indicatif de Coopération entre le Niger et le Luxembourg (2008 - 2012) pour la période 2013 à 2015, signé le 4 décembre 2012 à Luxembourg